

Plateforme MonMaster : au service du droit à la poursuite d'études, ou opératrice de la marchandisation de l'enseignement supérieur ?

Montrouge, mercredi 15 février 2023

Le 1er février dernier était mise en ligne MonMaster, première plateforme nationale unique permettant aux étudiants de consulter l'offre de formation en master et d'y candidater.

Annoncée en 2021 par Frédérique Vidal, **à la demande notamment de la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE)**, la mise en place de cette plateforme unique, alors construite sans aucune concertation avec les organisations représentatives des étudiants, avait finalement été reportée en 2023 afin de permettre une meilleure prise en compte des demandes et besoins des établissements comme des étudiants.

Bien que MonMaster institue un espace et un calendrier de candidature uniques pour les formations menant au diplôme national de master, mesure indispensable à un meilleur respect du droit à la poursuite d'études aujourd'hui largement bafoué, **les manquements de la plateforme actuelle sont encore bien trop nombreux et importants.**

L'absence de phase complémentaire, conjuguée à la possibilité pour les établissements de laisser les étudiants sans réponse pendant quatre mois, le silence valant refus, induit indéniablement une source supplémentaire d'anxiété pour des étudiants confrontés au quotidien à des conditions de vie de plus en plus précaires. Elle condamne également nombre d'entre eux à saisir très, trop tardivement les rectorats pour faire valoir leur droit à la poursuite d'études. L'absence de communication sur les conditions, très nombreuses et complexes, qu'il est nécessaire de remplir pour effectuer cette saisine rend la démarche encore plus difficile et décourageante pour **ces jeunes que l'on laisse alors sans solution, à l'abandon.**

Alors qu'aucune mesure budgétaire permettant l'augmentation de nombre de places en master n'a été annoncée, les manquements de la plateforme MonMaster font la part belle aux nombreuses formations privées qui émergent çà et là, notamment dans le secteur du management du sport, et profitent d'une reconnaissance de plus en plus accrue, **relevant alors davantage d'une idéologie politique que d'une nécessité économique, de la part du Gouvernement.**

L'ANESTAPS réaffirme la nécessité d'une plateforme et d'un calendrier de candidature uniques en master répondant réellement et pleinement aux problématiques rencontrées actuellement par les étudiants et les établissements. En ce sens, **la mise en place d'une phase complémentaire** et le **rétablissement de la règle du "silence vaut accord"** sont essentiels pour permettre une meilleure visibilité sur le nombre de places vacantes. Il est également primordial de **repenser les conditions de saisine des rectorats** pour permettre un réel respect du droit à la poursuite d'études, en prenant davantage en considération le projet personnel et professionnel de l'étudiant, notamment grâce à une **réécriture des compatibilités entre les mentions de licence et de master.**

Fermement opposée à toute forme de sélection dans l'entrée et au sein de l'enseignement supérieur, **l'ANESTAPS demande également un investissement financier massif vers les établissements universitaires**, permettant notamment l'ouverture de places supplémentaires en master et un meilleur accompagnement des filières en tension.

Notre présent et notre avenir ne sauraient s'envisager sans un service public de l'enseignement supérieur émancipateur, ni sans la jeunesse, aujourd'hui à l'agonie. Ne les sacrifiez pas. Ne nous sacrifiez pas.

Contacts :

Florian MARGUERITE

Attaché de presse en charge de la communication

florian.marguerite@anestaps.org

06.51.04.50.72

Lily ROGIER

Vice-Présidente en charge des Affaires Académiques

lily.rogier@anestaps.org

07.85.31.87.34

